



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Cinquième réunion du Comité consultatif

Mar del Plata, Argentine, 13 – 17 avril 2010

Budget de l'Accord 2010-2012

Auteur : Secrétariat

Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales.

Budget de l'Accord 2010-2012

La Troisième Session de la Réunion des Parties a adopté la résolution 3.6 qui établissait un budget pour l'Accord pour les exercices financiers 2010-2012. Le texte préambulaire et le budget issu de la résolution 3.6 sont joints (voir Annexe A) pour l'information du Comité consultatif.

Il est demandé au Comité consultatif de bien vouloir prendre acte des points suivants :

- Le point 10 de la résolution 3.6 qui prescrit au Comité consultatif d'examiner régulièrement la situation du fonds général et du fonds spécial. CC5 Doc 9 a pour but d'aider le Comité consultatif dans cette tâche.
- Le point 14 de la résolution 3.6 qui dispose que si des fonds supplémentaires devenaient disponibles en cas d'adhésion par d'autres États à l'Accord pendant la période triennale 2010-2012, ces fonds seraient portés sur l'affectation n°4 pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, le Comité consultatif voudra bien considérer quel processus sera suivi pour l'affectation de ces fonds, en particulier s'il est décidé de les affecter pendant la période intersessions (voir CC5 Doc 30).
- Le paragraphe 7,10.6 du rapport RdP3, dans lequel la RdP a convenu que les options pour simplifier l'échelle des contributions seraient établies pendant la période intersessions, pour examen lors de RdP4, par un groupe de contact spécial à composition non limitée et que ce groupe accomplirait sa tâche par voie électronique ou en marge des réunions du Comité consultatif.

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Projet de résolution 3.6

Budget de l'Accord 2010-2012

Rappelant qu'aux termes de l'article VIII (8) de l'Accord, la Réunion des Parties doit adopter, à chacune de ses sessions ordinaires, un budget pour la période comptable suivante ;

Rappelant également que l'Article VII (2) (a) de l'Accord fait obligation aux décisions concernant le budget et tout barème des contributions d'être adoptées, par consensus, par la Réunion des Parties, en tenant compte des ressources différentes des différentes Parties ; et

Prenant acte que la résolution 1.1, adoptée à la première session de la Réunion des Parties, a convenu d'examiner une modification éventuelle du barème des contributions ;

Prenant acte que la résolution 2.3 adoptée lors de la deuxième session de la Réunion des Parties a modifié l'échelle des contributions pour veiller à ce qu'aucune Partie ne paie plus de 20 % du budget total de l'ACAP ;

La Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Est convenue :

1. d'adopter le Budget 2010-2012 repris à Appendice A ;
2. d'adopter la formule de l'échelle des contributions, reprise à l'Appendice B, pour calculer un "taux de base" auquel la méthode utilisée pour calculer les contributions fixes des Parties existantes, et reprise à l'Appendice C, peut alors être appliquée.
3. que, dans les exercices financiers 2010, 2011 et 2012, le budget de base sera fondé sur des paiements annuels fixes effectués par les Parties tel qu'il est indiqué à l'Appendice C ;
4. d'appliquer la formule, reprise à l'Appendice B, pour calculer les contributions annuelles des États de l'aire de répartition qui adhéreront à l'Accord en 2010, 2011 et 2012, en utilisant le total des paiements annuels repris à l'Appendice C comme montant d'entrée pour effectuer le calcul, et en basant celui-ci sur un total de 14 Parties – les 13 Parties existantes lors de la tenue de RdP3, plus la nouvelle Partie faisant l'objet du calcul ;
5. que l'adhésion d'une Partie à l'Accord pendant une période intersessions n'entraîne pas le recalcul des paiements annuels fixes pour une autre Partie avant la Réunion des Parties suivante ;
6. que le budget sera réparti sur une base fonctionnelle en quatre affectations comme suit :

Affectation 1 – Fonctionnement du Secrétariat

Affectation 2 - Réunion des Parties
Affectation 3 – Réunions du Comité consultatif
Affectation 4 – Programme de travail du Comité consultatif.

7. que les Parties doivent payer au plus vite les contributions non versées ;
8. que toutes les contributions seront versées en dollars australiens ;
9. qu'un fonds de roulement sera maintenu à un niveau constant de 100 000 dollars australiens (AUD) ;
10. que le Comité consultatif examinera périodiquement le statut du fonds général et des autres fonds établis conformément à l'Accord ;
11. que les Parties et les États de l'aire de répartition devraient étudier la possibilité de détacher des agents au Secrétariat ;
12. que toutes les Parties devraient envisager de faire des contributions volontaires au fonds spécial afin de soutenir les activités de l'Accord ;
13. que les États non parties à l'Accord, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes envisagent de contribuer au fonds spécial ou à des activités particulières ; et
14. que les fonds complémentaires qui deviendront disponibles au cas où d'autres États adhèreraient à l'Accord pendant la période triennale 2007-2009 seront imputés sur l'Affectation N°4 destinée à soutenir la mise en œuvre de l'Accord,

Appendice A

Budget de l'Accord 2010-2012

N° de réf.	Description	2010	2011	2012
REVENUS				
	Contributions des Parties	619 431	638 014	657 154
	Intérêt sur les fonds	20 000	21 000	22 000
	Total revenus	639 431	659 014	679 154
AFFECTATION 1 - SECRÉTARIAT				
Traitement des employés				
1.1.1	Traitement – employés permanents	130 654	137 531	141 656
1.1.2	RBF Superannuation [Régime de retraite pour les fonctionnaires tasmaniens]	11 759	12 378	12 749
1.1.3	Impôt sur les rémunérations			
1.1.4	Traitement – personnel engagé pour une durée déterminée	69 098	72 946	75 863
1.1.5	RBF Superannuation	6 219	6 565	6 828
	Salaires	217 730	229 420	237 096
Dépenses employés				
1.2.1	Logement	8 000	8 320	8 653
1.2.2	Billets d'avion	20 000	20 800	21 632
1.2.3	Indemnités de déplacement	2 000	2 080	2 163
1.2.4	Assurance voyage	1 500	1 560	1 622
1.2.5	Consultants	25 000	26 000	27 040
1.2.6	Frais de déménagement (personnel)			
1.2.7	Dépenses juridiques	831	1 000	1 000
1.2.8	Assurance générale	2 000	2 080	2 163
1.2.9	Frais de représentation	5 000	5,200	5,408
	Dépenses employés	64 331	67 040	69 681
Coûts de fonctionnement				
1.3.1	Matériel / meubles de bureau	5 000	5 200	5 408
1.3.2	Entretien du matériel de bureau	2 000	2 080	2 163
1.3.3	Articles / fournitures de bureau	2 000	2 080	2 163

N° de réf.	Description	2010	2011	2012
1.3.4	Publications / livres	1 000	1 040	1 082
1.3.5	Adhésions institutionnelles	500	520	541
1.3.6	Impression et reproduction (documentation de relations publiques)	5 000	5 200	5 408
1.3.7	Téléphones - télécommunications	4 500	4 700	4 900
1.3.8	Traductions – site Web, correspondance	5 000	5 200	5 408
1.3.9	Affranchissement	1 000	1 040	1 100
1.3.10	Fret / messagerie	500	520	540
1.3.11	Lumière et électricité	600	625	650
1.3.12	Assurance de biens	1 000	1 050	1 100
1.3.13	Dépenses juridiques	10 000	10 400	10 800
1.3.14	Location de voiture à long terme [9]	14 800	15 400	16 000
1.3.15	Cabcharge - taxis	400	416	433
1.3.16	Stationnement	1 900	1 976	2 055
1.3.17	Soutien aux agents en détachement frais de déménagement	8 320	8 652	8 998
1.3.18	Formation du personnel	6 000	6 240	6 490
1.3.19	Conférences / séminaires pour le personnel	1 000	1 040	1 082
1.3.20	Frais bancaires	100	104	108
1.3.21	Créances irrécouvrables et douteuses	500	520	541
1.3.22	Achat de logiciels	2 000	2 080	2 163
1.3.23	Location de serveur	5 000	5 200	5 408
1.3.24	Services informatiques externalisés [outsourced]	14 900	15 500	16 100
1.3.25	Modifications de la base de données	8 000	10 400	10 816
1.3.26	Grand réseau [WAN] sans fil	2 350	2 450	2 550
	Coûts de fonctionnement du bureau	103 370	109 633	114 007
Total Secrétariat		385 431	406 093	420 784

AFFECTATION 2 - RÉUNIONS DES PARTIES

	Frais d'interprétation et de traduction	
2.1.1	Interprétation simultanée	33 000
2.1.2	Location du matériel	11 000

N° de réf.	Description	2010	2011	2012
	d'interprétation			
2.1.3	Traduction des documents			43 500
		0	0	87 500
	Coûts de tenue des réunions			
2.2.1	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)			12 000
2.2.2	Location du matériel (photocopieuses)			8 000
2.2.3	Personnel auxiliaire			16 500
2.2.4	Impression des documents / rapports de réunion			5 500
		0	0	42 000
	Soutien financier			
2.3.1	Logement - outre-mer			
2.3.2	Billets d'avion - outre-mer			
2.3.3	Indemnités - outre-mer			
2.3.4	Soutien financier - experts ¹			27 500
	Coût du soutien financier	0	0	27 500
TOTAL RÉUNION DES PARTIES		0	0	157 000

AFFECTATION 3 - COMITÉ CONSULTATIF

	Interprétation			
3.1.1	Interprétation simultanée	40 000	41 600	
3.1.2	Location du matériel d'interprétation	10 000	10 800	
3.1.3	Traduction des documents de réunion	40 000	42 000	
		90 000	94 400	
	Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires			-
3.2.1	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)	6 000	8 000	
3.2.2	Location du matériel de réunion (photocopieuses, etc.)	0	0	
3.2.3	Impression des documents / rapport de réunion	1 000	2 000	
3.2.4	Personnel auxiliaire	16 000	16 500	
		23 000	26 500	
	Soutien financier			
3.3.1	Logement - outre-mer	-	-	-
3.3.2	Billets d'avion - outre-mer	-	-	-
3.3.3	Indemnités - outre-mer	-	-	-

N° de réf.	Description	2010	2011	2012
3.3.4	Soutien financier - experts ¹	15 000	15 600	-
		15 000	15 600	-
	Soutien financier aux responsables du Comité consultatif			
3.4.1	Logement - outre-mer	5 000	5 200	5 500
3.4.2	Billets d'avion - outre-mer	13 000	13 520	14 000
3.4.3	Indemnités - outre-mer	2 000	2 080	2 200
		20 000	20 800	21 700
	Total Comité consultatif	148 000	157 300	21 700

AFFECTATION 4 - PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ACCORD

2010-01	Traduction des évaluations d'espèce	6 000	2 500	3 000
2010-02	Examen des cartes des ORGP	5 000		10 000
2010-03	Participation aux réunions des ORGP	30 000	30 000	30 000
2010-04	Examen des données du suivi de la répartition	10 000		
2010-05	Analyse du chevauchement des ORGP et des pêches au chalut	5 000		10 000
2010-06	Estimation de la mortalité de l'albatros des Galapagos dans les pêches non surveillées	10 000	10 000	
2010-07	Mise en place d'un programme d'observateurs au Pérou	10 000		
	Amélioration de la collecte de données par les programmes d'observateurs en Amérique du Sud			
2010-08		15 000	15 000	15 000
	Non affecté	-	23 121	11 670
	Total Affectation n° 4	91 000	80 621	79 670
	TOTAL BUDGET DE L'ACCORD	639 431	659 014	679 154

¹ Les fonds relevant de ces deux lignes budgétaires peuvent être affectés au soutien de la participation d'experts possédant les qualifications requises aux sessions de la RdP et aux réunions du CC et de ses GT, au cas où cette participation aiderait à atteindre les objectifs de l'Accord. Les participants bénéficiant d'un soutien peuvent être soit des délégués soit des observateurs. Ces experts doivent être désignés par une Partie, la RdP ou le CC, et invités par le Secrétariat. La priorité doit être donnée aux experts originaires de pays en développement.